

VERSEMENT 1206 W

Description globale : Décisions du président du Conseil général

Dates extrêmes : 1990 - 1996

Importance matérielle : 31 articles, 3,10 ml

Service producteur : Conseil général, Service de l'Assemblée

Service versant :

Date d'entrée : septembre 1998

Communicabilité maximum : Immédiate

Début communicabilité :

Fin communicabilité :

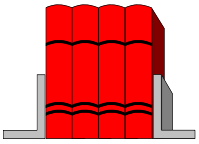
Date de rédaction du bordereau : octobre 1998
N° d'entrée : 16972
Cote de l'inventaire : 1/AD/10/412

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1998 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

Ce versement concerne les arrêtés pris par le Président du Conseil général de l'Aube pour la période 1993 - 1996 ; sont versés également des registres récapitulatifs concernant les arrêtés des années 1990 à 1996 (se reporter au versement 1120 W pour les arrêtés des années 1990 à 1992).

Les arrêtés immédiatement communicables étant publiés au Recueil des Actes Administratifs du Département



PLAN DU BORDEREAU

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1 - 4	Arrêtés départementaux, registres récapitulatifs	1990 - 1996
5 - 31	Minutes d'arrêtés départementaux	1993 - 1996

1206 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi-cabilité
1 - 4	**Arrêtés départementaux, registres récapitulatifs**	**1990 - 1996**	
1	Vol. 1	1990 - 1993	
2	Vol. 2	1994 - 1995	
3	Vol. 3	1.1. au 25.11.1996	
4	Vol. 4	18.11. au 31.12.1996	
5 - 31	**Minutes d'arrêtés départementaux**	**1993 - 1996**	
5	Vol. 1, n° 93-001 à 93-350	1993	
6	Vol. 2, n° 93-351 à 93-750	«	
7	Vol. 3, n° 93-751 à 93-1100	«	
8	Vol. 4, n° 93-1101 à 93-1450	«	
9	Vol. 5, n° 93-1451 à 93-1825	«	
10	Vol. 6, n° 93-1826 à 93-2099	«	
11	Vol. 7, n° 93-2100 à 93-2238	«	
12	Vol. 8, n° 94-001 à 94-400	1994	
13	Vol. 9, n° 94-401 à 94-800	«	
14	Vol. 10, n° 94-801 à 94-1130	«	
15	Vol. 11, n° 94-1131 à 94-1500	«	
16	Vol. 12, n° 94-1501 à 94-1800	«	
17	Vol. 13, n° 94-1801 à 94-2099	«	
18	Vol. 14, n° 94-2100 à 94-2258	«	
19	Vol. 15, n° 95-003 à 95-300	1995	
20	Vol. 16, n° 95-301 à 95-699	«	
21	Vol. 17, n° 95-700 à 95-1000	«	
22	Vol. 18, n° 95-1001 à 95-1299	«	
23	Vol. 19, n° 95-1300 à 95-1600	«	
24	Vol. 20, n° 95-1601 à 95-1900	«	
25	Vol. 21, n° 95-1901 à 95-2158	«	
26	Vol. 22, n° 96-001 à 94-300	1996	
27	Vol. 23, n° 96-301 à 94-699	«	
28	Vol. 24, n° 96-700 à 94-1000	«	
29	Vol. 25, n° 96-1001 à 94-1350	«	
30	Vol. 26, n° 96-1351 à 96-1750	«	
31	Vol. 27, n° 96-1751 à 96-2128	«	